Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Enfant majeure et pension alimentaire

Par cox24

Bonjour,

Ma belle fille a 18 ans aujourd'hui.
Son papa vient d'informer ma compagne qu'il ne versera plus la pension alimentaire. Il justifie le non-versement par le fait que désormais il est divorcé de sa nouvelle femme et qu'il a ses enfants en garde alternée, ce qui lui occasionne des frais supplémentaires.
Quelle démarche adopter sachant que ma belle-fille rentrera dans l'enseignement supérieur en septembre?
Les démarches sont à entreprendre par elle-même ou bien ma compagne?
Elle a déjà été en contact avec un avocat pour le droit de garde, doit elle le recontacter?
Peut elle prétendre à l'aide juridictionnelle?
Merci pour vos bons conseils.

Par AGeorges

L'arrêt de versement d'un pension alimentaire n'est pas lié à la majorité de l'enfant qui en bénéficie. Il est lié à son indépendance financière, ce qui n'est pas le cas quand des études sont poursuivies. Cela peut durer jusqu'à 30 ans ...

Par ailleurs, ce n'est pas au père de décider de cela, c'est au JAF. Pas besoin d'avocat, il suffit de saisir le JAF directement via le formulaire CERFA N° 11530*11.

Par cox24

Merci pour votre réponse